

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 810	10 975	10 835	15 288
Fonds commercial	67 000		67 000	67 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	19 990	10 228	9 762	13 760
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	109 444	52 525	56 919	73 205
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				200
Autres immobilisations financières	5 800		5 800	5 800
ACTIF IMMOBILISÉ	224 044	73 728	150 316	175 252
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	149 379		149 379	301 777
Avances et acomptes versés sur commandes	750		750	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 991		1 991	5 551
Autres	187 218		187 218	239 186
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	142 694		142 694	180 903
Charges constatées d'avance	4 765		4 765	4 516
ACTIF CIRCULANT	486 798		486 798	731 934
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	710 841	73 728	637 114	907 186

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/07/2022	Du 01/07/2021
	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 20 000	20 000	20 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	2 000	2 000
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	2 089	2 089
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	120 369	58 037
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	144 458	82 126
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit	265 588	318 920
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	635	441
- Fournisseurs et comptes rattachés	113 862	364 170
Dettes :		
- Fiscales et sociales	56 151	128 775
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 420	12 754
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	492 656	825 061
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	637 114	907 186

7HEAVEN O

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 euros
Siège social : 29 rue Kovil, 97460 ST PAUL
888 781 358 RCS ST DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 31 décembre,
A 11 heures 40,

La Société HOLDHEAVEN, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 30 000,00 €, dont le siège social est situé au 62 Boulevard du Chaudron, 97490 STE CLOTILDE, immatriculée au RCS de ST DENIS, sous le n°887 614 295, représentée par Monsieur Maxime LECUELLE, agissant en qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 50 000 parts sociales de 1,00 euro composant le capital de la société 7HEAVEN O,

Associée unique de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, **Monsieur Maxime LECUELLE**, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 120 369 euros de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice :	120 369 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Le solde	20 369 euros
Affecté sur le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 22 458 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 44 458 euros.

Distributions antérieures de dividendes : 30/06/2022 : 58 037 euros distribué

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est fait mention en annexe des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte que la gérance a perçu une rémunération de 50 000 euros au cours de l'exercice écoulé. Elle décide qu'il en sera de même pour le nouvel exercice en cours.

L'associée unique décide la prise en charge par la société de ses frais généraux de direction, sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

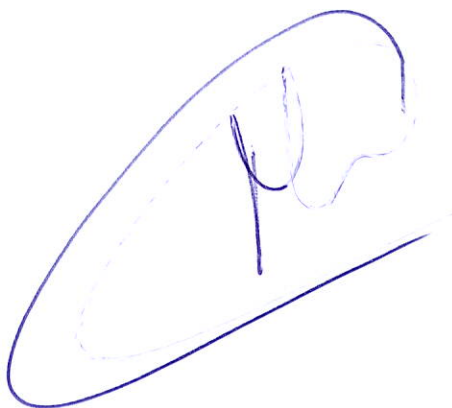
La Société HOLDHEAVEN

Prise en la personne de
M. Maxime LECUELLE

ANNEXE

Conventions réglementées - Art. L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce

- Le compte courant de l'associée unique, HOLDHEAVEN, présente un solde débiteur de 167 304 euros au terme de l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie versée par une société liée et dont le solde au terme de l'exercice s'élève à :
 - o 15 533 euros : HOLDMAX
 - o 40 000 euros : M. Maxime LECUELLE



7HEAVEN O
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 euros
Siège social : 29 rue Kovil, 97460 ST PAUL
888 781 358 RCS ST DENIS

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Le soussigné **M. Maxime LECUELLE**, gérant de la **société 7HEAVEN O** a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant son clos le 30 juin 2023 la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 166 153 euros contre 1 158 693 euros pour le précédent exercice.

Compte tenu des charges et des produits d'exploitation, l'activité de la Société s'est soldée par un bénéfice de 120 369 euros contre un bénéfice de 58 037 euros pour le précédent exercice.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est à déclarer.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2023 est de développer l'activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 1 166 153 euros contre 1 158 693 euros pour le précédent exercice.



Le montant des **autres produits** s'élève à 6 366 euros contre 17 740 euros pour le précédent exercice.

Le montant des **achats et variations de stock** s'élève à 529 364 euros contre 724 759 euros pour le précédent exercice.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à 260 251 euros contre 195 970 euros pour le précédent exercice.

Le montant des **impôts et taxes** a atteint 3 141 euros contre 1 960 euros pour le précédent exercice.

Le montant des **salaires et traitements** s'élève à 157 082 euros contre 96 134 pour le précédent exercice.

Le montant des **charges sociales** s'élève à 28 096 euros contre 27 457 euros pour le précédent exercice.

Le montant des **dotations aux amortissements** s'élève à 0 euro comme pour le précédent exercice.

Le montant des **autres charges** s'élève à 583 euros contre 31 921 euros pour le précédent exercice.

Les **charges d'exploitation de l'exercice** ont atteint au total 1 008 704 euros contre 1 089 109 euros pour le précédent exercice.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à 163 816 euros contre 87 324 euros pour le précédent exercice.

Quant au **résultat courant avant impôts**, tenant compte du résultat financier de -6 305 euros (contre -12 366 euros pour le précédent exercice), il s'établit à 157 510 euros contre 74 958 euros pour le précédent exercice.

Après prise en compte du **résultat exceptionnel** de -2 206 euros (contre -1 015 euros pour le précédent exercice) et d'un montant d'impôt sur les sociétés de 34 935 euros (contre 15 906 euros pour le précédent exercice), l'exercice clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice de 120 369 euros contre un bénéfice de 58 037 euros pour le précédent exercice.

Au 30 juin 2023, le **total du bilan** de la Société s'élevait à 637 114 euros contre 907 186 euros pour le précédent exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 120 369 euros qui recevrait l'affectation suivante :



Bénéfice de l'exercice :	120 369 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Le solde	20 369 euros
Affecté sur le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 22 458 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 44 458 euros.

Distributions antérieures de dividendes : 30/06/2022 : 58 037 euros distribué

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES **A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

- Le compte courant de l'associée unique, HOLDHEAVEN, présente un solde débiteur de 167 304 euros au terme de l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie versée par une société liée et dont le solde au terme de l'exercice s'élève à :
 - o 15 533 euros : HOLDMAX
 - o 40 000 euros : M. Maxime LECUELLE

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

M. Maxime LECUELLE

Gérant

